

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00426

**SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT SUBI
DES DÉGRADATIONS SUR LA PÉRIODE DU 27 JUIN AU 14 JUILLET 2023 -
SUBVENTIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230042610

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT SUBI DES DEGRADATIONS SUR LA PERIODE DU 27 JUIN AU 14 JUILLET 2023 - SUBVENTIONS

Suites aux émeutes qui se sont déroulées depuis le 27 juin 2023 dans de nombreuses villes et métropoles françaises, plusieurs milliers de commerçants et artisans ont subi des dégradations et ont été contraints de cesser totalement ou partiellement leurs activités.

Aussi, dans la continuité de l'action de Saint-Etienne Métropole en soutien au développement économique local et en complément des aides présentées par l'Etat le 1er juillet dernier, Saint-Etienne Métropole a mis en place une aide exceptionnelle à destination des commerçants et artisans de son territoire.

L'aide prend la forme d'une subvention en investissement représentant 50 % d'une assiette de dépenses de matériels et équipements éligibles, d'un montant maximum de 5 000 € par entreprise. Ces dépenses permettent notamment de prévenir ou de limiter les intrusions dans les locaux et de contribuer ainsi à la continuité des activités de ces commerces.

Ce dispositif métropolitain de soutien exceptionnel et son règlement d'attribution ont été approuvés par délibération du Bureau en date du 12 juillet 2023.

A ce stade, 32 dossiers ont été déclarés recevables par la Chambre de commerce et d'industrie et par les services de Saint-Etienne Métropole. Ils représentent un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 222 709,68 € et un montant d'aide de 98 203,98 €.

L'ensemble des aides accordées est présenté dans l'annexe ci-jointe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions d'investissements aux 32 entreprises figurant dans l'annexe ci-jointe ;**
- **approuve les conventions correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **les dépenses seront imputées sur le budget principal au compte SERV/chapitre 204/AIDEC**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD